

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit Keck-Dis**
- **Code du produit 754**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
*Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Emploi de la substance / de la préparation Colle**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**  
 KECK-CHIMIE  
 Zone-Industrielle B.P.6  
 F-67340 Ingwiller
- **Service chargé des renseignements :**  
 Département sécurité du produit  
 e-mail: [sdb@keck-chemie.com](mailto:sdb@keck-chemie.com)
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
 Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,  
 Mr. Eric Zimmer      Tel.: +49 6331 537 170  
                                  Fax.: +49 6331 537 211

**SECTION 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.*
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**  
*Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.*
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**  
*Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.*
- **Système de classification:**  
*La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.*
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**  
*Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques*  
*Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV "*  
*" = la Réglementation sur les Produits dangereux*
- **Phrases S:**  
 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- **Identification particulière de certaines préparations:**  
*Contient: polymère acrylique, sel de sodium, latex naturel. Peut déclencher une réaction allergique.*
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** *Non applicable.*
- **vPvB:** *Non applicable.*

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

 · **3.2 Mélanges**

	latex naturel	50 - 100%
--	---------------	-----------

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.05.2014

Révision: 14.05.2014

### Nom du produit Keck-Dis

		(suite de la page 1)
	polymère acrylique, sel de sodium ☒ Xi R36/38; ☒ Xi R43 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≤ 0,5%
CAS: 64771-72-8 Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119475608-26-XXXX	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2,0% hydrocarbures aromatiques ☒ Xn R65 R66 ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	< 0,1%

· **Description :**

Colle.

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· **Composants contribuant aux dangers:** néant

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Aucune mesure particulière n'est requise.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Demander immédiatement conseil à un médecin

· **après inhalation :**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Envoyer immédiatement chercher un médecin

· **après ingestion :**

Rincer la bouche.

Demander conseil à un médecin.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir

Never give anything by mouth to an unconscious person.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Troubles gastro - intestinaux

· **Indications destinées au médecin :** traitement symptomatique

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.05.2014

Révision: 14.05.2014

### Nom du produit **Keck-Dis**

(suite de la page 2)

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

· **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

For large amounts: Pump off product.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

Déversement terrestre: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

· **6.4 Référence à d'autres sections**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés

Dégagement de vapeurs de monomères résiduels lors de la mise en oeuvre du latex, notamment en cas de manipulation directe, au cours d'usages spécifiques et pendant les opérations de séchage. Il faut aussi s'attendre à des concentrations élevées de monomères dans l'air de systèmes clos comme les citernes et les réservoirs de stockage ou de déchets et, d'une manière générale, à la surface des latex.

Eviter tout contact avec la peau

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Prévoir une cuve au sol sans écoulement

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

· **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger contre le gel.

Stocker au frais

· **Température de stockage recommandée :** 5 - 30 °C

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.05.2014

Révision: 14.05.2014

Nom du produit **Keck-Dis**

(suite de la page 3)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

<b>64771-72-8 hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, &lt; 2,0% hydrocarbures aromatiques (&lt; 0,1%)</b>
--

IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 2085 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
--------------------------	---

· **DNEL** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **PNEC** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité**· **Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**

<b>7664-41-7 ammoniac, anhydre</b>	
------------------------------------	--

VME (France)	Valeur momentanée: 14 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm
--------------	--

	Valeur à long terme: 7 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm
--	---

IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 36 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
--------------------------	--

	Valeur à long terme: 14 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm
--	--

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants : INRS

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Équipement de protection individuel :**· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

· **Protection respiratoire :**

Filtre A/P2.

Protection respiratoire recommandée.

· **Protection des mains :**

Gants de protection.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: &gt; 0,5 mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Butylcaoutchouc

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en tissu épais

Gants en cuir

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.05.2014

Révision: 14.05.2014

### Nom du produit Keck-Dis

(suite de la page 4)

- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**
- Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains
- Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales.

#### · Aspect:

Forme :	Visqueux
Couleur :	blanc
Odeur :	légère
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

#### · Modification d'état

Point de fusion :	0 °C
	~ 0 °C
Point d'ébullition :	100 °C

· Point d'éclair : non applicable

#### · Température d'inflammation :

Température de décomposition : Non déterminé.

· Auto-inflammation : Non déterminé.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

#### · Limites d'explosion :

inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.

· Pression de vapeur : Non déterminé.

Densité à 20 °C:	0,93 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

#### · Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : entièrement miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

#### · Viscosité :

dynamique à 20 °C:	3750 mPas
cinématique :	Non déterminé.

#### · Teneur en solvants :

solvants organiques	0,0 %
eau :	8,3 %

Teneur en substances solides : 61,5 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### · 10.1 Réactivité

### · 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique / conditions à éviter : Protéger contre le gel.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.05.2014

Révision: 14.05.2014

**Nom du produit Keck-Dis**

(suite de la page 5)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** agents d'oxydation
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Sensibilisation :**  
Sensibilisation possible par contact avec la peau.  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**  
entièrement miscible  
soluble
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :**  
contains no adsorbable organically bound halogens (AOX)
- **Indications générales :**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant  
Une pénétration dans l'environnement est à éviter.  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Aucune disposition sur les eaux usées.
- **Code déchet :**  
Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

(suite page 7)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.05.2014

Révision: 14.05.2014

Nom du produit **Keck-Dis**

(suite de la page 6)

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 No ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	-
· Quantités limitées (LQ)	-
· Catégorie de transport	-
· Code de restriction en tunnels	-
· "Règlement type" de l'ONU:	-

**SECTION 15: Informations réglementaires**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Marquage selon les directives CEE :  
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques  
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- Phrases S :  
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- Identification particulière de certaines préparations :  
Contient: polymère acrylique, sel de sodium, latex naturel. Peut déclencher une réaction allergique.
- Prescriptions nationales :
- Classe de pollution des eaux :  
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique : Laboratoire
- Contact :  
Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,  
Mr. Eric Zimmer      Tel.: +49 6331 537 170  
                                 Fax.: +49 6331 537 211

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.05.2014

Révision: 14.05.2014

### Nom du produit Keck-Dis

(suite de la page 7)

#### · **Acronymes et abréviations:**

*RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer*

*ICAO: International Civil Aviation Organization*

*((\*)) long-term exposure, local effects*

*((\*\*)) long-term exposure, systemic effects*

*((\*\*\*) acute exposure, local effects*

*((\*\*\*\*) acute exposure, systemic effects*

*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route*

*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*

*DOT: US Department of Transportation*

*IATA: International Air Transport Association*

*GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals*

*EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*

*ELINCS: European List of Notified Chemical Substances*

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*

*GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)*

*DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)*

*bw: bodyweight*

*Langz., Langzeit: chronical exposure,*

*akut: acute (exposure)*

*lokal: local effects*

*system., systemisch: systemic effects*

*PNEC (Predicted No-Effect Concentration): la concentration prévisible sans effet*

*LC<sub>50</sub>: lethal concentration for 50 percent of the animals or plants used for testing*

*LD<sub>50</sub>: lethal dose for 50 percent of the animals used for testing*

*LD<sub>0</sub>: lethal concentration for 0 percent*

*LD<sub>0</sub>: lethal dose for 0 percent*

*nb / n.b. : not determined*

*theoret. O<sub>2</sub>-Bedarf: theoretical oxygen demand*

*AOX: adsorbable organically bound halogens*

*TRGS: technische Regeln für Gefahrstoffe (technical rules for dealing with dangerous substances)*

*Merkblatt BG-Chemie: datasheet of the "Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie" (former: "Berufsgenossenschaft Chemie") (German insurance in case of accidents at work)*

*inh., inhal., inhalativ : inhalative*

*n.a.: non applicable*

*(derived fr.data f.similar substances,intern.rep.) = derived from data from tests with similar substances, internal reports, not published*

*Vert.koeff.Bod./Wass = Partition Coefficient soil / water*

*n.v.: not available*

*Susp.: suspension*

*H: le produit est résorbant par la peau*

*Algentoxizität: toxicity for algae*

*Bakterientoxizität: toxicity for bacteria*

*Daphnientoxizität: toxicity for Daphnia*

*Fischttoxizität: toxicity for fishes*

*DOC: dissolved organic carbon*

*Halbwertszeit: half-life*

*DIN: Norm des Deutschen Instituts für Normung = standard of the German Institute for Standardization*

*EN: Europäische Norm = standard of the European Committee for Standardization (CEN)*

*OECD: OCDE Ligne directrice*

*dry weight, dry matter = matière sèche*

*pos: positif*

*neg: négatif*

*inhal. : par inhalation*

*NOEC (No Observed Effect Concentration),*

*NOEL (No Observed Effect Level),*

*NOAEL (No Observed Adverse Effect Level): dose sans effet toxique observable.*

*NOELR (no-observed-effect-loading rate)*

#### · **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**